### DÉPARTEMENT DES YVELINES

#### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

#### LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

#### DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

**OBJET** 

Représentation du Conseil municipal au lycée agricole et horticole de Saint-Germain

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 12 juin 2020 par voie d'affichages

> transmis en sous-préfecture le 12 juin 2020 et qu'il est donc exécutoire.

> > Le 12 juin 2020

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services



L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

#### Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur Madame PEUGNET. BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET. Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER. Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES. Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

#### Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

N° DE DOSSIER: 20 B 13m

OBJET: REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU LYCÉE AGRICOLE

ET HORTICOLE DE SAINT-GERMAIN

**RAPPORTEUR**: Madame HABERT-DUPUIS

## Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est sollicitée pour siéger au sein de nombreux organismes extérieurs le plus souvent de nature associative.

L'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale prévoit que la Ville soit représentée dans les conseils d'administration des collèges et des lycées ainsi que des établissements privés situés sur son territoire.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le conseil d'administration, le conseil intérieur et la commission d'hygiène et de sécurité du lycée agricole et horticole de Saint-Germain.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de ces instances selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Membre titulaire : Mary-Claude BOUTIN

Membre suppléant : Daniel LEVEL

# **DÉLIBÉRATION**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

# À L'UNANIMITÉ,

ELIT au sein du Conseil d'Administration, du Conseil Intérieur et de la Commission d'Hygiène et de Sécurité du Lycée agricole et horticole de Saint-Germain les représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye suivants :

Membre titulaire: Mary-Claude BOUTIN

Membre suppléant : Daniel LEVEL

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye